

LES HONORAIRES DE VOTRE SAGE-FEMME AU 23 FÉVRIER 2026

(Art. L.1111-3, R.1111-21 à R.1111-25 du code de la santé publique)

Cabinet de Mme Sylvie Eskénazi

Sage-femme diplômée d'Etat, inscrite au conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes de Paris sous le numéro 3522

45, rue Pascal - 75013 Paris

Secrétariat / rdv: 06.87.86.38.09 - Cabinet: 09 56 95 50 46



Horaires des consultations au cabinet



Lundi 11h - 20h

Mardi & jeudi: 9h30 - 20h

Mercredi & vendredi 8h - 17h

Samedi de 9h30 à 16h30



Horaires des visites à domicile



Lundi, mardi & jeudi à 8h

Mercredi & vendredi après 17h

Samedi par mois à 8h

Votre sage-femme, Mme Sylvie Eskénazi pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'heure ou du lieu des actes pratiqués. Si votre sage-femme vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, elle doit obligatoirement vous en informer. Dans le cas prévu ci-dessus où votre sage-femme peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, elle en détermine le montant avec tact et mesure.

Tarifs conventionnels de l'Assurance Maladie ou Maternité¹

- ✓ **Consultation/ visite** : 26,50 €² (remboursement Sécurité sociale de 18,55 € à 26,50 €)
- ✓ **Téléconsultation**: 25 € (remboursement Sécurité sociale de 17,50 € à 25 €)
- ✓ Consultation + Frottis cervico-utérin (de 25 ans à 65 ans, tous les 3 ou 5 ans): 38,96 € (remboursement SS de 27,27 €)
- ✓ Pose ou changement d'un dispositif intra-utérin: 38,40 € (remboursement SS de 26,88 €).
- ✓ Pose d'un implant contraceptif : 17,99 € (remboursement SS de 12,59 €).
- ✓ Retrait d'un implant contraceptif : 41,80 € (remboursement SS de 29,26 €).

Tarifs conventionnels remboursés à 100% Maternité¹ (tiers ayant intégral si carte vitale à jour) :

- ✓ **Bilan prénatal** (entretien prénatal de prévention dès la déclaration de grossesse) : 40,32€
- ✓ **Séances de préparation à l'accouchement** :
1ère séance individuelle (**Entretien prénatal précoce** dès le 4^{ème} mois) : 48 € (durée 45 minutes)
Séances suivantes : 38,40 €³, 37,12 €³ ou 19,20 €³ (maximum 7 séances, durée 45 minutes minimum)

Préparation à la naissance individuelle: tarif 50 € / séance de 45 minutes (soit 11,60 € non remboursé)
Préparation à la naissance individuelle avec auto hypnose: tarif 70€ / séance de 1h (soit 31,60 € non remboursé)

- ✓ Examen de grossesse avec monitoring, sans prescription, à partir de 24 SA (maximum 2) : 40 €.
- ✓ Monitoring sur prescription à partir de 24 SA pour surveillance d'une pathologie de la grossesse au cabinet ou à domicile :
grossesse simple 49,92 €², jumeaux et + : 72,32 €².
- ✓ Surveillance de grossesse pathologique à domicile sans monitoring : 28,80€².
- ✓ **Forfait suites de couches** 1^{ère} et 2^e visite à domicile de J1 à J12 : 52,80 €² (jumeaux et + : 73,60 €²).
- ✓ **Séances de suivi post-natal** :
Entretien post-natal précoce entre la 4^{ème} semaine et la 8^{ème} semaine) : 44,80 € (au domicile)/ 38,40 € (au cabinet).
Séances post-natales du 8^{ème} jour à la 14^{ème} semaine: 28,80 €³, 22,4 €³ ou 19,20 €³ (maximum 2 séances)
- ✓ **Rééducation périnéale** suite à un accouchement: 24 € la séance (100% dans les 3 ans suivant l'accouchement).

Tarifs des actes non pris en charge par l'Assurance Maladie* (HN = hors nomenclature):

**En dehors du cadre des séances de préparation à la naissance & de rééducation périnéale remboursées*

Séance d'hypnose individuelle (1h): 70 €

Séance optionnelle de Préparation Globale avec sophrologie: collective (3 couples, 1h30) = 45 €; individuelle en couple (1h) 70 € .
Méthode Périnée et Mouvement®: Séance collective groupe de 6 pers; (1h) = 20 €, séance individuelle (45 min) 50 € .

¹ Conformément à l'article L.331-2 du code de la sécurité sociale, l'assurance maternité couvre l'ensemble des frais médicaux, pharmaceutiques, d'analyse et d'examens de laboratoires, d'appareils et d'hospitalisation relatifs ou non à la grossesse, à l'accouchement et à ses suites, intervenant pendant la période débutant quatre mois avant la date présumée de l'accouchement et se terminant douze jours après l'accouchement. Elle couvre également, les séances de préparation à l'accouchement et les séances de rééducation périnéale effectuées en dehors de la période précisée ci-dessus.

² N.B. : La majoration de déplacement à rajouter est de 10 €.

³ Le tarif varie selon que la séance est dispensée à une, trois, ou six femmes enceintes simultanément.

-le samedi à partir de 12h en urgence, le dimanche, les jours fériés : majoration de 21 €